

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne :	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$3.00
UNION POSTALE	\$6.00
Edition Hebdomadaire :	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur : HENRI BOURASSA

Rédaction et Administration :

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL.

TÉLÉPHONES :

ADMINISTRATION : Main 7461

RÉDACTION : Main 7460

FAIS CE QUE DOIS !

L'INIQUITÉ EST CONSOMMÉE

LA VRAIE CONSPIRATION

L'iniquité s'est consommée, cette nuit, "à l'heure des crimes", comme disait, un jour, sir Lomer Gouin.

Digne d'elle-même et de ceux qui la mène, la majorité de la Chambre a décrété qu'il est excusable pour un député de se vendre et d'extorquer de l'argent par de fausses représentations, mais qu'il est criminel pour des agents de police de dépister les politiciens voleurs.

Cette décision ignoble et grotesque est la conclusion logique de l'attitude de M. Taschereau à l'enquête et de celle de sir Lomer Gouin à la Chambre et dans la coulisse.

Nous avons démontré, je pense, que l'enquête parlementaire a été délibérément conduite et terminée de manière à assurer l'impunité des coupables et faire échapper leurs complices, et, qui pis est, de façon à maintenir le trafic honteux de la législation privée.

Le député de Jacques-Cartier, M. Cousineau, a fait à ce sujet des observations très justes, que le *Devoir* a publiées hier. On a choisi, dit-il, quelques victimes expiatoires — auxquelles on promet d'ailleurs l'impunité — mais on s'est bien gardé de s'attaquer au système et de laisser percer tout ce qui pourrait permettre au public d'en comprendre le mécanisme et le fonctionnement.

L'étrangement de la preuve n'a pas été moins complet en tout ce qui touche à la "conspiration", que sir Lomer Gouin avait juré de "scruter jusqu'au tréfonds".

Même si l'on accepte le plaidoyer de M. Chapais et celui de M. Taschereau — la limitation du mandat confié aux commissions — il ne faut pas perdre de vue que les deux commissions ont été chargées par la Législature de rechercher, outre la vérité des "accusations portées" contre Mousseau, Bérard et Bergevin, tous des faits relatifs à "une conspiration entre des personnes maintenant inconnues" — "au cours de laquelle les paiements allégués auraient été faits".

Ainsi que je l'ai marqué, il y a quelques jours, tant qu'on a cru qu'il s'agissait d'une embûche du parti conservateur, on a ouvert les portes toutes grandes. On a toléré les questions les plus étrangères à l'objet de l'enquête. On a permis à M. Laflamme d'interroger M. Biddinger sur l'affaire Lorimer, à Washington ; on lui a laissé entamer le procès du détective Sheridan ! Dès qu'ils eurent constaté qu'ils étaient sur une fausse piste et que les intérêts du Tramway étaient en cause, les affidés de vérité mirent autant d'ardeur à étouffer la preuve qu'ils en avait déployée pour porter "jusqu'à Winnipeg" le feu plongeur de leurs investigations.

M. Beck déclare franchement qu'il a organisé cette partie de chasse au boodler pour le compte de M. Lorne McGibbon, alors propriétaire du *Herald* ; et il laisse entendre très clairement que cette entreprise avait pour objet principal d'empêcher la Compagnie des Tramways d'obtenir, de la ville de Montréal et de la Législature, de nouveaux privilèges. Juste au moment où les détectives avaient complété leur travail, M. McGibbon vend le *Herald* à des "personnes maintenant inconnues" — comme me dirait M. Gouin. Fort ennuyé, M. Beck va tout de même offrir son dossier à sir Hugh Graham, qui, sans admettre qu'il est l'acquéreur du *Herald*, y fait la pluie et le beau temps.

L'entrevue a lieu, si je ne me trompe, le 17 janvier, en présence de M. Lorne McGibbon, ex-proprétaire du journal et véritable auteur de la "conspiration". Sir Hugh Graham décline l'offre, pour des motifs que M. Beck refuse de dévoiler à moins que son interlocuteur ne l'y autorise.

Le propriétaire du *Star*, appelé à l'enquête, refuse l'autorisation et envoie paître l'avocat des accusateurs, lorsqu'il lui demande de raconter ce qui s'est passé entre M. McGibbon, M. Beck et lui. Comme de juste, messieurs les parlementaires s'inclinent respectueusement devant ce vieux farceur, tout cousu d'or.

Même complaisance obséquieuse pour l'autre sac d'écus, qui a fourni le nerf de la guerre à l'agence Burns.

Après avoir obtenu de M. McGibbon la déclaration très franche qu'il a dépensé cinquante mille dollars pour dénicher les boodlers de la Législature, on négocie de lui demander pourquoi il a fait ce débours assez rondet, même pour un millionnaire, et l'on oublie de lui faire confirmer ou infirmer la déclaration de M. Beck : que cette chasse au boodler avait pour objet de mettre des entraves aux demandes prévues de la Compagnie des Tramways.

Comme M. Beck et M. Graham, M. McGibbon refuse de dévoiler les propos qu'ils ont échangés, le soir où le Père Joseph du *Herald* a refusé les documents de M. Beck.

Et ces messieurs, chargés de connaître "la vérité, toute la vérité", sur la "conspiration au cours de laquelle les paiements allégués ont été faits", respectent le silence des "conspirateurs".

Et pourtant, c'est là qu'on aurait trouvé le "tréfonds" de l'affaire — le *nucleus*, comme aurait dit ce pauvre Mousseau. C'est en enfouissant cette porte, au lieu de la fermer d'un triple verrou, qu'on aurait connu le véritable mobile qui faisait agir M. McGibbon, depuis le moment où il acheta le *Herald*, entrepris sa campagne à fond de train contre le *Star* et la Compagnie des Tramways, jusqu'au jour où il passa le *Herald* à des "personnes inconnues" et fit sa paix avec sir Hugh Graham.

Le directeur du *Mail*, M. MacNab, le comprenait fort bien... il y a quelques jours. Lorsqu'il eut obtenu l'assignation de sir Hugh Graham, il s'écria tragiquement : "Enfin ! nous allons connaître la vérité !" Et lorsque son ancien patron, le sourire sur les lèvres, se débroua au feu de ses questions, M. MacNab, lâché par son avocat, fit une scène quasi-dramatique. Il fit relire la formule du serment prêt par sir Hugh Graham. Il déclara avec véhémence contre la décision de M. Chapais. Il démontra — et fit démontrer par son second avocat, M. Belley — que les assignations de M. Graham et son refus de publier la preuve recueillie par M. Beck constituait le fond même et l'origine de toute l'affaire.

Par quel phénomène psychique, le directeur du *Mail* en est-il arrivé, après s'être fait ainsi mousser par les deux commissions d'enquête, à juger que la Législature a fait tout son devoir, je l'ignore.

Mais le public qui ne voit pas ce qui se passe dans la coulisse, continue à penser ce que M. MacNab pensait il y a dix jours ; que le fond de l'affaire reste caché dans le sein de M. Graham et celui de son rival. (1) Par ailleurs, M. McGibbon, en empêchant l'adoption d'un bill du Tramway à cette session, a peut-être atteint son but et contenté ses rancunes personnelles.

Mais le peuple de la province a autre chose à faire qu'à départager les intérêts personnels de sir Hugh Graham et ceux de M. Lorne McGibbon. Il a le droit, comme le premier ministre le lui a promis, de connaître le "tréfonds de cette affaire".

Pourquoi sir Lomer Gouin et M. Taschereau, aidés de M. Perron, ont-ils bloqué l'enquête sur ce point vital ?

D'abord, afin de ne pas affaiblir l'argument "de parti", celui que M. Taschereau fit valoir dès le 22 janvier, que le premier ministre a mané en long et en large, vendredi, et qui a dicté à la majorité de l'assemblée une vote ignoble de la nuit dernière.

Les politiciens savent que, pris dans un coin, c'est en faisant appel au fanatisme des partisans qu'il y a meilleure chance de se tirer d'une sale affaire.

Mais ce n'est pas là, pour M. Gouin surtout, le principal motif de l'étrangement de l'enquête sur la "conspiration".

Habitué à se faire une façade de respectabilité et à rechercher la considération des "hommes d'affaires" par une apparence de sévérité administrative, le premier ministre sait bien qu'il aurait gagné énormément dans l'opinion publique, s'il avait tenu parole et scruté l'affaire "jusqu'au tréfonds".

Les politiciens ont gardé le bâillon sur les lèvres de M. Beck, ils ont permis à MM. Graham et McGibbon de s'entendre pour ne pas vider le fond de leurs sacs, et ils ont coupé court à l'enquête sur la "conspiration". Pourquoi ? Parce qu'en poussant l'interrogatoire sur ce point, on courrait le risque de faire la lumière sur les méthodes qui ont assuré l'adoption du bill des Tramways, en 1911.

On n'a pas oublié qu'au cours de la guerre au conteau qu'il a poursuivie, trois mois durant, contre son rival, M. McGibbon a déclaré ou fait déclarer, en toutes lettres qu'en 1911, tandis que le *Star* dénonçait le bill des Tramways, son propriétaire, sir Hugh Graham, poussait secrètement sir Lomer Gouin à faire adopter ce projet de loi et lui promet-

(1) Ceci était écrit et composé avant la publication de l'article du *Mail*, ce matin. Le vote de cette nuit a évidemment ouvert les yeux des rédacteurs du *Mail*.

tait ses bonnes grâces s'il en assurait le succès.

L'accusation est-elle bien ou mal fondée ? Je l'ignore. Mais assurément, au cours d'une enquête entreprise pour scruter "jusqu'au tréfonds" une affaire qui se rattache directement à celle-là, il eût valu la peine d'interroger M. McGibbon et sir Hugh Graham.

A part l'intérêt que les politiciens de Québec ont de ne pas déterrer ce mort et laisser analyser ses viscères, ils en ont un plus général : c'est de ne pas laisser connaître à la ville plébe la manière dont se font les "grandes affaires", au parlement.

Car s'il est utile, pour faire plaisir aux "amis", de ne pas ruiner le *bedit commerce*, comme celui où Mousseau, Bérard et Bergevin se sont fait pincer les doigts, il importe bien davantage de ne pas mettre d'entraves aux grandes manipulations politico-financières, dont les profits se soldent, non par de misérables pots-de-vin de cinq cents ou de mille dollars, mais par des bonifications de stock mort, distribué à larges tranches, et des centaines de mille dollars de bénéfice.

Voilà le véritable abécé à crever. Le cas de Mousseau, de Bérard et de Bergevin n'est qu'une pustule insignifiante, une poussée accidentelle et locale du virus qui infeste tout l'organisme politique — à Ottawa comme à Québec.

On peut être sûr qu'avant de laisser guérir ce mal dont ils s'enrichissent, les politiciens "pratiques" et "constructeurs" lutteront comme pour la vie et consentiront à tous les arrangements.

Qu'on note bien ceci : sir Lomer Gouin, procureur-général de la province, et M. Alexandre Taschereau, président du Comité d'enquête de la Chambre, ne feront pas arrêter M. McGibbon.

Or, s'ils sont sincères dans leur "condamnation sévère" des méthodes employées par les agents de police — condamnation qu'ils ont fait voter par toute la Chambre — ils sont tenus de sévir contre celui qui est virtuellement responsable de l'emploi de ces méthodes. Ils ne peuvent prétendre les sauf-conduits qu'ils ont octroyés aux employés de l'agence Burns, puisque ces sauf-conduits ne s'appliquent pas à M. McGibbon.

Non. Mousseau, Bérard et Bergevin, convaincus de concussion et de boodlage, ne seront ni arrêtés ni inquiétés, parce que, poussés au pied du mur, ils paraissent ; ce qui annuiera fort les gens qui leur ont promis l'impunité. McGibbon ne sera, lui non plus, ni arrêté ni inquiété — en dépit des "méthodes infâmes" qu'il a employées pour faire succomber la vertu fragile des parlementaires — d'abord, parce qu'il est riche, et ensuite, parce qu'il a fait de nombreuses "affaires", dont les ramifications se prolongent dans tous les camps politiques et atteignent la bourse d'une foule de politiciens de tous les partis.

Le scandale et la "conspiration" vont se terminer comme les procès en invalidation d'élections : par un "pilage" et un "blanchissage" en règle.

Et il en sera ainsi aussi longtemps que le public permettra aux bandits de la finance et de la politique de se liquer pour le rançonner à merci, et que les honnêtes gens ne formeront pas des lignes de salut public pour faire arrêter et châtier les malfaiteurs, qui, protégés par les politiciens, leurs complices, échappent à la justice.

Henri BOURASSA.

LETTRE D'OTTAWA

Le divorce et le parlement fédéral. — Un discours fort lucide de M. Doherty.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session, la question du divorce à l'étude. Ceci nous a valu plusieurs discours ; les plus remarquables, à nos points de vue, sont ceux de MM. Lemieux et Doherty. Celui du ministre de la Justice, surtout, quoiqu'il ne rendait pas l'approbation de certains membres de la Chambre, a toutefois été très suivi de la plupart des assistants, qui n'ont pas manqué d'admirer la logique et le raisonnement. Les avocats, nombreux aux Communes, l'ont suivi avec une extrême attention. La situation du divorce, d'après les lois fédérales, restera ce qu'elle est. Le débat d'aujourd'hui n'était, à vrai dire, qu'une discussion académique sur la question de savoir si la Chambre ne paraît pas favorable au moins à un changement de la législation actuelle, sur ce point.

Ottawa, 16 — La Chambre a passé l'après-midi à parler de sujets d'importance et d'intérêt non concrets. Puis, dans la soirée, elle a discuté une question de grand intérêt, à propos d'une résolution de M. Northrup, qui voudrait que le parlement mit, dès cette session

CHRONIQUE
RELIGIEUSE

ROME ET LE MONDE

EN CHINE
UNE LETTRE DU VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AU GÉNÉRAL DES FRÈRES MINEURS.

Le général des Frères Mineurs a reçu du vice-président de la République chinoise la réponse suivante à une lettre qu'il lui avait adressée à propos des missions franciscaines, établies en Chine.

Révérendissime Père, En lisant les lettres que je viens de recevoir et qui sont pleines de bienveillance et de gentillesse, je suis véritablement confus et ému des grands éloges que tu me fais. Déjà depuis des temps antiques, la religion catholique a pénétré dans la Chine et son influence bienfaisante a jeté des racines profondes dans le cœur de notre peuple.

Chaque fois que je m'applique à lire les Livres Saints, je me sens toujours ému de les aimer. Puisque la République est finalement établie sur des bases solides et que les cinq races sur lesquelles elle est fondée sont gouvernées par un code de droit civil, commun et identique, nous avons vraiment un réel besoin de la religion catholique pour avancer dans la science et dans la vertu et pour progresser plus rapidement dans la civilisation.

Le soussigné qui, bien qu'il ne mérite pas cet honneur, fait partie du gouvernement, est convaincu d'être tenu en raison de sa charge à protéger également tous les citoyens sans la teneur des lois de la République afin que, de cette façon, tous arrivent à jouir du bonheur dans la concorde ainsi que toi, Révérendissime Père, tu le désires.

Par cette même lettre je t'exprime mes remerciements très cordiaux et je te souhaite pleine santé et toute prospérité.

LI YOUNG-KOUNG.

Donné au Palais du vice-président, l'an 11 de la République, le onzième jour du onzième mois.

Il est bon, néanmoins, de faire remarquer que le président Yuan-Kai-Shi semble vouloir établir le catholicisme comme religion d'Etat. Le Christianisme ne serait plus que "toléré".

AU CONGO BELGE

Il résulte du rapport de M. Huyx, que les missions des Pères Blancs sont très florissantes; 44,790 personnes suivent les cours de catéchisme. Le nombre des baptêmes s'élève à 8,198. Les écoles fondées par les Pères Blancs sont fréquentées par 6,220 enfants; 832 orphelins ont été recueillis dans leurs établissements; 2,910 ont été baptisés en l'espace d'une année; 296,727 malades ont été soignés jusqu'à leur guérison dans les hôpitaux et lazarets.

Plus de neuf cents noirs apprennent un métier dans les ateliers des Pères.

LE SACRE DE
MGR BOUCHANY

Le sacre de Mgr Bouchany, nommé auxiliaire de Mgr Sévin, archevêque de Lyon, est fixé au 19 mars prochain. Le prélat consécrateur sera Mgr Sévin, et les prélati assistants: NN. SS. Deschamps, évêque d'Evreux, et Châtillon, évêque de Nevers. Le consécrateur immédiat de Mgr Bouchany sera la cure de Saint-François de Sales.

MGR PASCAL
A SAINT-BONIFACE

Saint-Boniface, 16 — Mgr Pascal est de passage à l'archevêché. Il revient de la Louisiane où il était venu d'après le congrès des Missionnaires à Boston dans l'intérêt de sa santé. Dimanche, il a parlé, à la cathédrale, de ses impressions de la Louisiane. Il est reparti hier, pour Prince Albert.

PETIT CARNET

AU CERCLE LAVAL

M. A.-P. Frigon, président de la Commission du Canal de la Baie Georgeienne, à la Chambre de Commerce, donnera ce soir au Cercle Laval de l'A. C. J. C. une conférence sur le canal de la Baie Georgeienne. La réunion se tiendra à 8 heures. Tous les étudiants sont invités.

EUCHRE ET BAL

L'Association des Vétérans Canadiens invite le public en général à assister au Euchre et au Bal qui donneront dimanche prochain au soir, le 22 courant, à la Salle Nationale, sous le patronage de M. J. C. J. C. une conférence sur le canal de la Baie Georgeienne. La réunion se tiendra à 8 heures. Tous les étudiants sont invités.

SEANCE AU COLLEGE
SAINT-MARIE

C'est bien vendredi prochain, 20 février, à huit heures et quelques minutes du soir, que nos chers "Les Ducs" auront leur première apparition au Canada.

Vous n'avez aucune idée de ce qu'ils sont amusants dans la peau d'acteurs comme MM. Charland, Lamont, les frères Malenfant, J. B. Poiré et compagnie! Il faut les voir à travers les mille péripéties plus drôles les uns que les autres dans leurs voyages.

Non, ce n'est pas un acte, c'est tout au plus une série de sketches que vous allez voir faire ce soir-là, et vous savez (et des lecteurs du "Devoir" qui n'ont pas lu le bon sens de votre lettre de votre carte d'entrée pour le 20 février au soir.

Ne manquez pas cette soirée avec les Ducs et les Ducs au collège, 232 rue Bleury, des 11 heures, vous délivrera aux prix de 25, 35, 50 et 75 cents, et vous n'en direz des nouvelles qu'après la séance.

LA BAIE GEORGIENNE

Le conseil a voté hier \$2,500 à la Chambre de Commerce pour lui permettre de faire de la promenade en faveur de la construction du canal de la Baie Georgeienne. Il n'y a pas eu d'opposition.

LETTRE D'OTTAWA

(Suite de la 1re page)

Un sénateur de la Louisiane a saisi le Sénat d'un projet de loi interdisant le second mariage d'une personne divorcée, faisant remarquer que, dans les Etats-Unis, il y a deux fois plus de divorces que dans le reste de la chrétienté. Les pauvres y divorcent comme les riches, et la progression du divorce en 40 ans, y a passé de 27 à 86 par 100,000 mariages. La situation est telle que l'ancien président, Théodore Roosevelt, a écrit qu'il "le divorce est l'un des traits caractéristiques les plus alarmants et les plus dangereux du développement des Etats-Unis", et que "l'effacement des liens matrimoniaux met la famille américaine en danger". En France, rappelle M. Lemieux, le code Napoléon a d'abord reconnu le divorce, puis la Restauration l'a proscrit, et c'est n'est qu'en 1884 que Napoléon a fait adopter le rétablissement de cette rupture du lien matrimonial. A l'heure présente, les penseurs et les sociologues français, même parmi les libéraux, saluent de la situation, grandissant au divorce sans cesse grandissant une grande responsabilité, dans la dépopulation de la France, et se demandent si la loi Napoléon n'eût pas été s'il n'y a pas de réforme dans la législation sur ce point. De 1886 à 1906, le nombre annuel des divorces a progressé, il a passé de 2,000 à 10,000 par an, et cette progression, au détriment du repeuplement de la nation française, les divorces accordés par l'Etat fédéral ont augmenté comme suit: de 1867 à 1877, il y en a eu 17; de 1877 à 1887, il y en a eu 16; de 1887 à 1897, il y en a eu 36; de 1897 à 1907, il y en a eu 59; de 1907 à 1910, il y en a eu 44; et on estime que de 1910 à 1914, il y en aura eu 250; ceci pour les divorces donnés par le sénat. La Colombie Britannique et les Provinces Maritimes ont, elles, des tribunaux spéciaux pour divorces, qui en prononcent quelques-uns chaque année. Le divorce est en progrès au Canada. Si l'on veut que le pays soit sain, que la famille canadienne reste intacte, il faut, au lieu de faciliter le divorce, le rendre de plus en plus difficile. Au reste, l'Eglise Catholique et l'Eglise Anglicane protègent le mariage matrimonial et interdisent le remariage des divorcés, si elles admettent la séparation de corps pour raisons valables. "Il est du devoir du parlement et des législateurs canadiens," dit en conclusion M. Lemieux, "d'entourer la sainteté du lien matrimonial de toutes les sauvegardes possibles, et de ne pas multiplier le divorce".

Un député du Nouveau-Brunswick, M. Carvell, affirme que, quoique cette province reconnaisse le divorce, elle n'en accorde, dans ses tribunaux, que le moyen de 2 par an; mais il admet que ce chiffre s'accroît depuis 1907. "Si notre loi admet le divorce, dit-il, en Canada, — et je soutiens que même la loi de la province de Québec le reconnaît, — nous n'avons pas droit de marier les couples divorcés, et nous ne pouvons pas empêcher le mariage de se multiplier le divorce".

M. Carvell vient d'affirmer que la loi canadienne, même en dehors des tribunaux, qui ont des tribunaux ou s'instruisent les affaires de divorce, reconnaît celui-ci. M. Doherty, avec beaucoup de science légale, de logique et de justice, démontre la thèse de M. Carvell sur ce point. Il fait un discours d'avocat et conclut que la loi canadienne, en ce qui concerne le divorce, ne reconnaît pas celui-ci. M. Doherty, avec beaucoup de science légale, de logique et de justice, démontre la thèse de M. Carvell sur ce point. Il fait un discours d'avocat et conclut que la loi canadienne, en ce qui concerne le divorce, ne reconnaît pas celui-ci.

On avait dit: La salle du théâtre Princess sera trop petite pour contenir toute la foule qui se rendra à la séance de M. Carvell, Gérardy et Deereus. Pour une fois, la réclamation a menti. Trois pièces de l'interprétation musicale ont donné hier soir un concert comme rarement Montréal n'en entendit. C'était superbe, et la Critique n'a qu'à se couper les ongles pour applaudir à tout rompre et ne pas se blesser.

Le retard du train de New-York faillit compromettre la fête. Il était 8 heures 30 et MM. Gérardy et Deereus n'étaient pas encore arrivés à Montréal. Anxiété générale. Enfin, vers les 9 heures, on vint annoncer que les artistes tant désirés allaient apparaître mais qu'ils commencent par le trio de Beethoven, la septième pièce du programme. C'était charmant cette entrée des trois virtuoses. Ysaye, avec sa figure bon enfant; Gérardy, l'air un peu contrarié; Deereus, impassible.

Le premier mouvement du trio n'est peut-être à désirer, oh bien peu. Les trois autres, surtout "Andante cantabile" et le "Menuet", furent exécutés à la perfection. C'est le cas de dire comme Rostand, que nous avons vu vivre "la grande âme de Beethoven".

A la fin de l'œuvre, le trio est applaudi frénétiquement. Les trois artistes ont été félicités par les Variations symphoniques de Beethoven, n° 4, de Bach; "Andante", de Schumann, et "Am Springbrunnen", de Davidoff. Le roi des violoncelles — et il le mérite son titre — fut l'objet de multiples ovations. C'est qu'il joue son instrument comme pas un. Cela tient véritablement de la merveille. Pureté de tons, assurance de doigts, touché si délicat qu'on dirait que les cordes sont recouvertes de velours, souplesse et agilité qui se montrent à la sublimité. Toutes ces qualités et bien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, sont dirigées précédées par un tempérament, une âme extraordinaires. Après avoir entendu Gérardy, on est ému jusqu'aux larmes, on s'essuie les yeux, et tout ce qu'on trouve à murmurer est: "Comme c'est beau!"

La même impression naît quand on entend Deereus. Ce pianiste est encore jeune. Il accorde un peu plus que la trentaine. Il est déjà passé maître dans son art. Non seulement est-il un accompagnateur comme il s'en rencontre peu, mais c'est un interprète pour qui la réclame qui la précède n'a pas fait tout son devoir. M. Deereus n'a pas une seule note qui ne soit au programme: "Fugue et choral", de Mendelssohn, et "Thème et variations", de Haydn.

Nous aurions aimé l'entendre seul d'avantage. Mais, voilà: l'accompagnement des deux autres collègues. Le peu que M. Deereus nous a donné nous a permis de goûter sa belle technique.

Un moment à une formidable campagne de secours pour le succès de la entreprise nationale, l'Exécutif exécuta que tous les membres se firent un devoir de lui donner leur appui et qu'ils se rendirent à cette assemblée.

L'invitation de l'Exécutif s'étendait à tous les amis de la cause, qu'ils soient membres ou non de notre Chambre.

Le ministre de la Justice n'admet pas le bien-fondé de la proposition Northrup. Il croit bien qu'il faut réviser la procédure du divorce mais il croit que le divorce n'est pas une question de procédure, mais une question de principe. Il croit que le divorce n'est pas une question de procédure, mais une question de principe. Il croit que le divorce n'est pas une question de procédure, mais une question de principe.

La discussion se poursuit; mais le discours de M. Doherty a porté un coup droit, avec celui de M. Lemieux, à la motion de M. Carvell. M. Doherty, de la Colombie Britannique, propose de référer toute la question à une commission particulière de la Chambre des Communes. "Et M. Laurier, en deux mots, déclare: "Je suis tout à fait de l'avis de M. Doherty; l'estime que notre loi ne reconnaît pas le divorce, et je crois que nous devons rester comme nous sommes, sur ce point." Enfin, le premier ministre dit qu'une commission confiante des Communes et du Sénat, afin de rechercher le moyen d'améliorer la procédure fédérale, quant au divorce, serait préférable à une simple commission des Communes. Le débat s'ajourne. Les sénateurs et les députés, ainsi que les journalistes, se sont complaisamment à la lecture des dépositions passablement scabreuses recueillies devant la commission sénatoriale du divorce, pendant les sessions, n'ont donc rien à craindre, et les journalistes, quant à la suppression de cette littérature spéciale, il ne semble pas, non plus, quant au reste, que ceux qui en tiennent pour l'indissolubilité des liens matrimoniaux, et les autres, qui sont certains, au parlement comme dans tout le pays, voient cette théorie mise en danger par la reconnaissance du divorce dans nos lois. Et, comme l'ont dit MM. Lemieux, Doherty et Laurier, les uns disent: "C'est la porte ouverte à tous les maux", les autres, à tous points de vue, s'il restreint le divorce et s'y montre résolument hostile.

Georges PELLETIER.

La Société Canadienne des Ingénieurs-Mécaniciens, aura son assemblée régulière vendredi soir à 8 h 30, le 20 courant, à la salle Baby, 98, rue Folsom. M. Abel Guibaud, président général, y fera une conférence intéressante pour tous les ingénieurs. Les ouvriers non-unionistes sont cordialement invités.

La Société Canadienne des Ingénieurs-Mécaniciens, aura son assemblée régulière vendredi soir à 8 h 30, le 20 courant, à la salle Baby, 98, rue Folsom. M. Abel Guibaud, président général, y fera une conférence intéressante pour tous les ingénieurs. Les ouvriers non-unionistes sont cordialement invités.

La Société Canadienne des Ingénieurs-Mécaniciens, aura son assemblée régulière vendredi soir à 8 h 30, le 20 courant, à la salle Baby, 98, rue Folsom. M. Abel Guibaud, président général, y fera une conférence intéressante pour tous les ingénieurs. Les ouvriers non-unionistes sont cordialement invités.

CHAMBRE DE
COMMERCE

Une assemblée spéciale générale de tous les membres de la Chambre de Commerce est appelée d'urgence à se tenir au No 76 rue Saint-Gabriel, mercredi, 18 février, à 8 heures 15 min, afin de prendre en considération d'importantes propositions concernant le canal de la Baie Georgeienne.

La Chambre d'abord la formation de la Commission spéciale du canal de la Baie Georgeienne dont le terme finit avec la réinstallation du nouveau Conseil; puis M. Frigon, président de la Commission du canal, accompagné d'hommes très renseignés sur la question qui fait l'objet de la discussion, fera l'exposé du travail de la commission.

Un moment à une formidable campagne de secours pour le succès de la entreprise nationale, l'Exécutif exécuta que tous les membres se firent un devoir de lui donner leur appui et qu'ils se rendirent à cette assemblée.

L'invitation de l'Exécutif s'étendait à tous les amis de la cause, qu'ils soient membres ou non de notre Chambre.

Un moment à une formidable campagne de secours pour le succès de la entreprise nationale, l'Exécutif exécuta que tous les membres se firent un devoir de lui donner leur appui et qu'ils se rendirent à cette assemblée.

UNE LIGUE
PACIFISTE

LA LIGUE DE L'UNITÉ DE L'EUROPE EST UN INSTRUMENT POUR LA RÉALISATION DE LA PLUS GRANDE RÉFORME SOCIALE.

(Spéciale au "Devoir")

Londres, 17. — Une page entière d'un récent numéro du "Times" est prise par une sorte de prospectus-manifeste, qui annonce la constitution, sous les auspices de sir Max Waechter, auteur lui-même du manifeste, d'une nouvelle ligue pacifiste. La Ligue pour l'Unité de l'Europe ("the European Unity League"), tel sera son nom. Elle est qualifiée de "maintenant" "un instrument pour la réalisation de la plus grande et de plus importante réforme sociale". Elle sollicite des adhésions dans les différents pays, sans distinction de parti.

L'objet de la Ligue est de réaliser "l'union de la fédération des Etats de l'Europe sur une base économique". Cette base économique serait une union douanière. De même que les barrières douanières sont tombées entre les Etats qui forment aujourd'hui l'Allemagne, et entre les cantons qui forment la Suisse, de même, dit sir Max Waechter, elles pourraient tout aussi bien tomber dans les Etats de l'Europe.

La ligue a le but suprême de la Ligue, cela comporte la disparition des armements, qui sont une charge écrasante pour les peuples, et qui obligent la jeunesse à perdre une partie de son temps dans les casernes. Mais, — qu'on remarque ceci, — "la Ligue n'organise ni n'encourage aucune agitation contre les armées et les marines". Ce serait pour elle, semble-t-il, mettre la charrue devant les bœufs. Elle fera partout de la propagande pour éclairer l'opinion publique sur les avantages que tous les peuples de l'Europe retireraient de leur alliance ou de leur fédération. Elle ne recommandera la réduction des armements excessifs que là où cela sera rendu possible par les circonstances politiques et militaires. Elle admet même le "si vis pacem par bellum". C'est pour, qu'un "homme d'Etat, tout soldat et tout patriote pourra faire partie de la Ligue". Il pourra donc aussi, sans inconvénient, poursuivre le renforcement de l'armée et de la marine qui actuellement assurent le salut de la nation.

L'alliance, ou la fédération projetée par la Ligue ne s'étendrait pas seulement à l'Europe. Dans l'esprit de sir Max Waechter, "l'Empire britannique tout entier en ferait partie, et peut-être même les Etats-Unis, à la suite d'un rapprochement entre ceux-ci et l'Angleterre".

D'après le programme de la Ligue, la première chose à faire, pour rendre possible la fédération de l'Europe, est de créer "une entente complète et cordiale entre l'Angleterre et l'Allemagne". Le programme poursuit: "Assurément une entente anglo-allemande aura été établie, nous comptons offrir nos services à nos amis français et allemands, afin de les aider à faire disparaître toutes les difficultés existant entre eux, et à conclure un accord complet et sans réserve". Une fois réalisée l'entente anglo-franco-allemande, sir Max Waechter ne doute plus du succès pour le reste de l'Europe.

DANS LE
Monde Ouvrier

QUATORZE MINEURS LIBERÉS. Nanaimo, C.-A., 17. — Quatorze mineurs trouvés coupables d'émeute à Nanaimo, ont été libérés par le juge Morrison.

Parmi les inculpés se trouve "Big Louis" Nuehthal, qui a dû donner un caution de \$10,000, avec promesse de bonne conduite à l'avenir.

Le juge dans ses remarques a déclaré que ces mineurs n'étaient pas des criminels mais qu'ils avaient seulement été victimes de quelques chefs, fomenteurs de grèves.

AVIS D'ASSEMBLÉE. La Société Canadienne des Ingénieurs-Mécaniciens, aura son assemblée régulière vendredi soir à 8 h 30, le 20 courant, à la salle Baby, 98, rue Folsom. M. Abel Guibaud, président général, y fera une conférence intéressante pour tous les ingénieurs. Les ouvriers non-unionistes sont cordialement invités.

La Société Canadienne des Ingénieurs-Mécaniciens, aura son assemblée régulière vendredi soir à 8 h 30, le 20 courant, à la salle Baby, 98, rue Folsom. M. Abel Guibaud, président général, y fera une conférence intéressante pour tous les ingénieurs. Les ouvriers non-unionistes sont cordialement invités.

La Société Canadienne des Ingénieurs-Mécaniciens, aura son assemblée régulière vendredi soir à 8 h 30, le 20 courant, à la salle Baby, 98, rue Folsom. M. Abel Guibaud, président général, y fera une conférence intéressante pour tous les ingénieurs. Les ouvriers non-unionistes sont cordialement invités.

La Société Canadienne des Ingénieurs-Mécaniciens, aura son assemblée régulière vendredi soir à 8 h 30, le 20 courant, à la salle Baby, 98, rue Folsom. M. Abel Guibaud, président général, y fera une conférence intéressante pour tous les ingénieurs. Les ouvriers non-unionistes sont cordialement invités.

La Société Canadienne des Ingénieurs-Mécaniciens, aura son assemblée régulière vendredi soir à 8 h 30, le 20 courant, à la salle Baby, 98, rue Folsom. M. Abel Guibaud, président général, y fera une conférence intéressante pour tous les ingénieurs. Les ouvriers non-unionistes sont cordialement invités.

La Société Canadienne des Ingénieurs-Mécaniciens, aura son assemblée régulière vendredi soir à 8 h 30, le 20 courant, à la salle Baby, 98, rue Folsom. M. Abel Guibaud, président général, y fera une conférence intéressante pour tous les ingénieurs. Les ouvriers non-unionistes sont cordialement invités.

La Société Canadienne des Ingénieurs-Mécaniciens, aura son assemblée régulière vendredi soir à 8 h 30, le 20 courant, à la salle Baby, 98, rue Folsom. M. Abel Guibaud, président général, y fera une conférence intéressante pour tous les ingénieurs. Les ouvriers non-unionistes sont cordialement invités.

La Société Canadienne des Ingénieurs-Mécaniciens, aura son assemblée régulière vendredi soir à 8 h 30, le 20 courant, à la salle Baby, 98, rue Folsom. M. Abel Guibaud, président général, y fera une conférence intéressante pour tous les ingénieurs. Les ouvriers non-unionistes sont cordialement invités.

La Société Canadienne des Ingénieurs-Mécaniciens, aura son assemblée régulière vendredi soir à 8 h 30, le 20 courant, à la salle Baby, 98, rue Folsom. M. Abel Guibaud, président général, y fera une conférence intéressante pour tous les ingénieurs. Les ouvriers non-unionistes sont cordialement invités.

La Société Canadienne des Ingénieurs-Mécaniciens, aura son assemblée régulière vendredi soir à 8 h 30, le 20 courant, à la salle Baby, 98, rue Folsom. M. Abel Guibaud, président général, y fera une conférence intéressante pour tous les ingénieurs. Les ouvriers non-unionistes sont cordialement invités.

La Société Canadienne des Ingénieurs-Mécaniciens, aura son assemblée régulière vendredi soir à 8 h 30, le 20 courant, à la salle Baby, 98, rue Folsom. M. Abel Guibaud, président général, y fera une conférence intéressante pour tous les ingénieurs. Les ouvriers non-unionistes sont cordialement invités.

La Société Canadienne des Ingénieurs-Mécaniciens, aura son assemblée régulière vendredi soir à 8 h 30, le 20 courant, à la salle Baby, 98, rue Folsom. M. Abel Guibaud, président général, y fera une conférence intéressante pour tous les ingénieurs. Les ouvriers non-unionistes sont cordialement invités.

La Société Canadienne des Ingénieurs-Mécaniciens, aura son assemblée régulière vendredi soir à 8 h 30, le 20 courant, à la salle Baby, 98, rue Folsom. M. Abel Guibaud, président général, y fera une conférence intéressante pour tous les ingénieurs. Les ouvriers non-unionistes sont cordialement invités.

La Société Canadienne des Ingénieurs-Mécaniciens, aura son assemblée régulière vendredi soir à 8 h 30, le 20 courant, à la salle Baby, 98, rue Folsom. M. Abel Guibaud, président général, y fera une conférence intéressante pour tous les ingénieurs. Les ouvriers non-unionistes sont cordialement invités.

La Société Canadienne des Ingénieurs-Mécaniciens, aura son assemblée régulière vendredi soir à 8 h 30, le 20 courant, à la salle Baby, 98, rue Folsom. M. Abel Guibaud, président général, y fera une conférence intéressante pour tous les ingénieurs. Les ouvriers non-unionistes sont cordialement invités.

LETTRE
DE QUEBEC

(Suite de la 1ère page)

puté de Soulanges mais à l'honneur de tous les députés et de toute une province.

Nous sommes tous d'accord pour désapprouver les méthodes auxquelles on a eu recours en cette affaire, mais encore ne faut-il pas trop se scandaliser. Aucun d'entre nous n'aurait voulu faire ce qu'ils ont fait, sans doute, mais quand on sent la corruption de tous côtés, quand on voit passer des bills informes et monstrueux, comme ceux qui ont été votés il y a dix ans, on est bien tenté d'en chercher l'explication, le pourquoi de cette législation scandaleuse, et l'on est bien obligé de dire qu'il y a quelque chose de défectueux dans le système et la mentalité du milieu.

L'agence Burns a rendu à la province de Québec un grand service. Elle a fait l'espérer, à cette législation qui a jeté le ridicule et le déshonneur sur la province. Du reste, ce que l'agence Burns a fait, se fait tous les jours par les officiers du revenu qui vont de buvette en buvette, prenant les vendeurs de boissons pour tenter la loi.

M. Lavergne cite ici les paroles du juge Langelier pour confirmer son assertion.

Si la peinture faite par M. Perron des méthodes de l'agence Burns était exacte, il serait tenté de plaider les circonstances atténuantes pour M. Mousseau. Malheureusement cette peinture est trop chargée. On a pas été obligé de mettre l'argent dans les poches de M. Mousseau. Dès la première entrevue avec Sampson, il acceptait \$500 et exprimait sa satisfaction en disant: "Very decent". Il n'y a rien dans cette façon d'agir qui ressemble à la corruption de l'agence Burns. L'on dit: "Ne nous induisez pas en tentation". Un tel sans-gêne porte plutôt à croire qu'il y a des degrés dans le vice comme dans la vertu.

que M. Mousseau, malheureusement, n'est pas le premier à avoir fait cela. L'enquête a été restreinte au bill 158 et lorsque nous avons voulu la faire plus large, le premier ministre nous a répondu qu'il ne serait toujours temps de le faire si d'autres nous surprenaient. C'est ce que nous demandons aujourd'hui. Est-ce quelque chose de plus juste? Le monde que le premier ministre refuse aujourd'hui. Si l'agence Burns a été restreinte au bill 158 et lorsque nous avons voulu la faire plus large, le premier ministre nous a répondu qu'il ne serait toujours temps de le faire si d'autres nous surprenaient. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

Est-ce quelque chose de plus juste? Le monde que le premier ministre refuse aujourd'hui. Si l'agence Burns a été restreinte au bill 158 et lorsque nous avons voulu la faire plus large, le premier ministre nous a répondu qu'il ne serait toujours temps de le faire si d'autres nous surprenaient. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

Est-ce quelque chose de plus juste? Le monde que le premier ministre refuse aujourd'hui. Si l'agence Burns a été restreinte au bill 158 et lorsque nous avons voulu la faire plus large, le premier ministre nous a répondu qu'il ne serait toujours temps de le faire si d'autres nous surprenaient. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

Est-ce quelque chose de plus juste? Le monde que le premier ministre refuse aujourd'hui. Si l'agence Burns a été restreinte au bill 158 et lorsque nous avons voulu la faire plus large, le premier ministre nous a répondu qu'il ne serait toujours temps de le faire si d'autres nous surprenaient. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

Est-ce quelque chose de plus juste? Le monde que le premier ministre refuse aujourd'hui. Si l'agence Burns a été restreinte au bill 158 et lorsque nous avons voulu la faire plus large, le premier ministre nous a répondu qu'il ne serait toujours temps de le faire si d'autres nous surprenaient. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

Est-ce quelque chose de plus juste? Le monde que le premier ministre refuse aujourd'hui. Si l'agence Burns a été restreinte au bill 158 et lorsque nous avons voulu la faire plus large, le premier ministre nous a répondu qu'il ne serait toujours temps de le faire si d'autres nous surprenaient. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

Est-ce quelque chose de plus juste? Le monde que le premier ministre refuse aujourd'hui. Si l'agence Burns a été restreinte au bill 158 et lorsque nous avons voulu la faire plus large, le premier ministre nous a répondu qu'il ne serait toujours temps de le faire si d'autres nous surprenaient. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

Est-ce quelque chose de plus juste? Le monde que le premier ministre refuse aujourd'hui. Si l'agence Burns a été restreinte au bill 158 et lorsque nous avons voulu la faire plus large, le premier ministre nous a répondu qu'il ne serait toujours temps de le faire si d'autres nous surprenaient. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

Est-ce quelque chose de plus juste? Le monde que le premier ministre refuse aujourd'hui. Si l'agence Burns a été restreinte au bill 158 et lorsque nous avons voulu la faire plus large, le premier ministre nous a répondu qu'il ne serait toujours temps de le faire si d'autres nous surprenaient. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

Est-ce quelque chose de plus juste? Le monde que le premier ministre refuse aujourd'hui. Si l'agence Burns a été restreinte au bill 158 et lorsque nous avons voulu la faire plus large, le premier ministre nous a répondu qu'il ne serait toujours temps de le faire si d'autres nous surprenaient. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

Est-ce quelque chose de plus juste? Le monde que le premier ministre refuse aujourd'hui. Si l'agence Burns a été restreinte au bill 158 et lorsque nous avons voulu la faire plus large, le premier ministre nous a répondu qu'il ne serait toujours temps de le faire si d'autres nous surprenaient. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

Est-ce quelque chose de plus juste? Le monde que le premier ministre refuse aujourd'hui. Si l'agence Burns a été restreinte au bill 158 et lorsque nous avons voulu la faire plus large, le premier ministre nous a répondu qu'il ne serait toujours temps de le faire si d'autres nous surprenaient. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

Est-ce quelque chose de plus juste? Le monde que le premier ministre refuse aujourd'hui. Si l'agence Burns a été restreinte au bill 158 et lorsque nous avons voulu la faire plus large, le premier ministre nous a répondu qu'il ne serait toujours temps de le faire si d'autres nous surprenaient. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

Est-ce quelque chose de plus juste? Le monde que le premier ministre refuse aujourd'hui. Si l'agence Burns a été restreinte au bill 158 et lorsque nous avons voulu la faire plus large, le premier ministre nous a répondu qu'il ne serait toujours temps de le faire si d'autres nous surprenaient. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

Est-ce quelque chose de plus juste? Le monde que le premier ministre refuse aujourd'hui. Si l'agence Burns a été restreinte au bill 158 et lorsque nous avons voulu la faire plus large, le premier ministre nous a répondu qu'il ne serait toujours temps de le faire si d'autres nous surprenaient. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

Est-ce quelque chose de plus juste? Le monde que le premier ministre refuse aujourd'hui. Si l'agence Burns a été restreinte au bill 158 et lorsque nous avons voulu la faire plus large, le premier ministre nous a répondu qu'il ne serait toujours temps de le faire si d'autres nous surprenaient. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

Est-ce quelque chose de plus juste? Le monde que le premier ministre refuse aujourd'hui. Si l'agence Burns a été restreinte au bill 158 et lorsque nous avons voulu la faire plus large, le premier ministre nous a répondu qu'il ne serait toujours temps de le faire si d'autres nous surprenaient. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

Est-ce quelque chose de plus juste? Le monde que le premier ministre refuse aujourd'hui. Si l'agence Burns a été restreinte au bill 158 et lorsque nous avons voulu la faire plus large, le premier ministre nous a répondu qu'il ne serait toujours temps de le faire si d'autres nous surprenaient. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

Est-ce quelque chose de plus juste? Le monde que le premier ministre refuse aujourd'hui. Si l'agence Burns a été restreinte au bill 158 et lorsque nous avons voulu la faire plus large, le premier ministre nous a répondu qu'il ne serait toujours temps de le faire si d'autres nous surprenaient. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

Est-ce quelque chose de plus juste? Le monde que le premier ministre refuse aujourd'hui. Si l'agence Burns a été restreinte au bill 158 et lorsque nous avons voulu la faire plus large, le premier ministre nous a répondu qu'il ne serait toujours temps de le faire si d'autres nous surprenaient. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

Est-ce quelque chose de plus juste? Le monde que le premier ministre refuse aujourd'hui. Si l'agence Burns a été restreinte au bill 158 et lorsque nous avons voulu la faire plus large, le premier ministre nous a répondu qu'il ne serait toujours temps de le faire si d'autres nous surprenaient. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

POUR LES PETITS

L'HOPITAL SAINT-JUSTINE

La réunion annuelle des gouverneurs, hier, marque une nouvelle étape d'avancement de cette magnifique oeuvre. — Rapport des différents comités

MGR BRUCHESI PRESIDE

L'hôpital Saint-Justine vient d'entrer dans une nouvelle ère qui s'annonce très prospère. Il est inutile, croyons-nous, d'insister sur la nécessité et l'urgence de l'institution puisque chaque jour, les religieuses se voient forcées de refuser asile à nombre de petits enfants qui se réclament des soins qu'on donne à Saint-Justine. Ainsi disait la secrétaire, Mlle G. Roy, en terminant son rapport. Et l'on ne saurait dire plus. Dans quelques mois, le nouvel hôpital en voie de construction, rue Saint-Denis sera complété. Le nombre de lits actuellement de 34 sera porté à 70. Ce qui signifie une augmentation sensible de dépenses. Le rapport financier présenté à l'assemblée d'hier accuse un déficit de \$60,000. De cette somme, il faut déduire \$16,200, soit le terrain sur lequel s'élève l'hôpital et il manque le joli montant de \$43,800 pour rencontrer les obligations, sans compter les frais d'ameublement. Comme on le voit, c'est un nouvel appel à la générosité publique. Mais pour pas vain et inutile, ayons-en l'espoir.

Hier après-midi, dans une des salles de l'institution, rue Delorimier, avait lieu l'assemblée annuelle des directeurs, des dames patronnesses et du bureau médical. Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque présidait. A ses côtés avaient pris place M. Masson, M. Beaubien, M. l'abbé Richard, la Révérende Mère Supérieure de l'hôpital, et les docteurs S. Boucher, R. Masson, R. Falardeau, Rhéaume et Chagnon, du bureau médical.

Venus en très grand nombre les dames patronnesses et amies de l'œuvre ne purent trouver place dans la salle de réunion et durent se réfugier dans le hall.

Au début de la séance, ont lieu la lecture des différents rapports: rapport de la secrétaire, Mlle Gabrielle Roy; rapport du bureau médical, par le docteur Raoul Masson; rapport du comité des Dames Patronnesses, par Mme O'Leary; rapport du comité de couture, par Mlle Desjardins; rapport du comité de construction par Mlle S. Panet-Raymond; rapport de l'Ouvroir et du dispensaire de la "Goutte de Lait".

Tous furent salués par des applaudissements discrets et étouffés par les chamois des gants.

RAPPORT DE Mlle G. ROY

Après avoir énuméré les différentes fêtes organisées dans un but de souscription, Mlle G. Roy donna lecture de l'état financier de l'institution. État que nous avons reproduit en quelques lignes ci-haut.

Puis continuant: "Nous avons eu le regret de perdre, dans le cours de l'année, deux de nos bienfaiteurs: M. le docteur L. J. V. Clérout et M. le docteur Séverin Lachapelle. Ce dernier donnait à notre dispensaire, en mai dernier, une série de cours de puériculture, qui furent suivis avec un grand intérêt par un grand nombre de jeunes filles."

"La Révérende Mère Saint-Médard, qui depuis l'arrivée des Filles de la Sagesse à Saint-Justine, dirigeait nos sœurs et gardes-malades, fut forcée, à cause de maladie, de se retirer après trois années de dévoués services. Elle fut remplacée en mai dernier, par notre supérieure actuelle, la Révérende Mère Marie de Saint-Charles, dont le dévouement et l'activité sont inlassables. Nous tenons à lui exprimer notre vive reconnaissance, ainsi qu'à toutes nos bonnes sœurs, aux dames des différents comités, qui ne cessent de témoigner de leur zèle pour notre œuvre, à Messieurs les docteurs qui font preuve de la charité et du désintéressement le plus touchant, en mettant leur science au service des petits malheureux et à toutes nos gardes-malades."

En terminant, Mlle G. Roy remercia les bienfaiteurs de l'hôpital et adressa quelques mots de remerciements aux journaux pour la courtoisie avec laquelle ils s'empressent de publier les articles ayant trait à l'œuvre.

RAPPORT DU DOCTEUR R. MASSON

Ce fut le docteur Raoul Masson qui donna lecture du rapport du bureau médical.

"Nous déplorons, dit-il, amèrement la perte de deux de nos collaborateurs les plus distingués, MM. V. Clérout et S. Lachapelle, nos doyens en âge et en expérience, nos modèles en dévouement."

"Après et soldat de la cause infantile, M. le professeur Lachapelle laisse un vide bien difficile à combler; nous regrettons maître qui avait consacré sa vie aux enfants, et qui ne faisait pas partie du personnel médical actif de l'hôpital, il était un de nos médecins consultants, et membre du bureau médical."

"Toujours fidèle à nos réunions, souvent le premier rendu, par sa parole ardente et son enthousiasme débordant, le Dr Lachapelle savait ranimer notre espérance parfois chancelante, et par ses conseils basés sur toute une vie de pratique médicale, nous rendait de précieux services."

"Toujours prêt à se dévouer pour la cause infantile, nous regrettons maître avait au printemps dernier inauguré sous les auspices de l'hôpital, une série de conférences sur la puériculture, conférences suivies par un grand nombre de personnes, qui ont converti, nous en sommes convaincus, le savoir de son enseignement si clair et si pratique."

"La cause infantile a perdu un défenseur dévoué, l'hôpital un conseiller éclairé et nous un maître estimé auquel nous étions sincèrement attachés."

L'augmentation sans cesse constante de la clientèle de l'hôpital a mis le bureau médical dans la nécessité d'augmenter son personnel et de s'adjointer quelques nouveaux membres dont le zèle et le dévouement ont été toujours pour l'œuvre d'un puissant secours."

M. le Dr A. Desjardins, spécialiste pour les maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge, a été attaché au service d'oto-rhino-laryngologie. M. le Dr Léopold Masson, spécialiste pour les maladies de la peau et des voies urinaires a été attaché au service de dermatologie. M. le Dr A. Laplume, dont les services comme interne ont été appréciés l'an dernier, a été spécialement chargé du service d'anesthésie; le bureau médical n'a qu'à se louer des services rendus par ces nouveaux adeptes, de même que du dévouement de tout le corps médical de l'hôpital Saint-Justine.

Les cours de puériculture ont été suivis avec un grand intérêt, accusant une augmentation notable sur celle de l'an dernier. Ces cours, croyons-nous, seront répétés plusieurs fois par année, dans des milieux différents, de manière à atteindre un plus grand nombre de personnes et par là même à réduire l'ignorance, cause principale des causes de la mortalité infantile.

Les chiffres suivants compulsés grâce à l'amabilité de la sœur-archiviste donneront une idée du travail accompli durant les douze mois qui viennent de s'écouler.

1913	1912
Enfants hospitalisés	432 contre 454
Enfants guéris	256 contre 275
Enfants améliorés	64 contre 85
Enfants non améliorés	17 contre 22
Enfants traités	16 contre 22
Enfants morts	61 contre 50
Accusé sous traitement	18
Jours d'hospitalisation	8,125 contre 7,960
Opérations chirurgicales	596 contre 426

dont dans le service d'oto-rhino-laryngologie: 256 contre 190

Remarquons en passant, ajoute le docteur Masson, que sur les 61 malades que nous avons perdus, 6 sont morts moins de 24 heures et 5 moins de 48 heures après leur admission, ce qui portera à 50 le nombre de nos décès, soit une proportion sensiblement égale à celle de l'an dernier.

Nous avons donné aux dispensaires 5,816 consultations, contre 4,492 l'an dernier.

Nous avons remis 5,780 prescriptions contre 4,345 l'an dernier.

La Goutte de Lait a également donné des résultats des plus satisfaisants. Le nombre d'enfants inscrits est de 147. Nous avons distribué 11,986 chopines de lait réparties en 39,660 biberons.

Par les chiffres qui précèdent il est facile à constater que nous avons accompli un travail immense en 1913, mais aussi il nous est démontré clairement que l'insuffisance de notre local est une entrave qui nous maintient dans un cercle trop étroit; tel qu'organisé actuellement l'hôpital Saint-Justine est à son maximum de rendement, mais ne répond pas aux besoins et aux exigences de chaque jour.

Sans crainte d'être taxé d'exagération nous sommes en mesure de déclarer que nous avons refusé d'accepter plus d'enfants que nous n'en avons hospitalisés; malgré notre grand désir de secourir les petits malades qu'on nous amène, faute d'espace, tous les jours, nous étions forcés de renvoyer malgré leur désespoir et leurs larmes de pauvres mères qui nous apportaient leurs enfants et mettaient en nous toute leur espérance.

Heureusement que bientôt, un nouveau local plus vaste, mieux aménagé, plus convenable, en un mot, nous ouvrira ses portes et nous croyons que nous pourrions avec les avantages que nous trouverons dans ce nouvel hôpital, presque miraculeusement sorti de terre, nous doublerons pour le moins dès la première année le nombre de nos jours d'hospitalisation."

RAPPORT DE Mlle S. PANET-RAYMOND

Mlle Suzette Panet-Raymond, secrétaire du comité de construction, donna connaissance du nombre de souscripteurs et du montant versé par chacun pour la construction de l'hôpital. La somme de \$5,000 a été versée par le gouvernement provincial. Quatre souscriptions sont de \$1,000 chacune, trois de \$500, quatre de \$200 et quarante de \$100.

Le travail fait pour l'hôpital est tellement considérable que le comité de souscriptions n'étant plus suffisant, un autre comité a dû être établi.

Le docteur S. Boucher, chef du département d'hygiène de la ville, invité à prendre la parole, adressa ses remerciements et félicitations aux religieuses, gardes-malades, dames et demoiselles médecins qui se dévouent, chacun à leur manière, pour combattre les ravages des maladies infantiles. Il souleva au nom de l'Europe, lui demandant de bien vouloir avoir une pensée pour l'hôpital Saint-Justine, lorsqu'il sera aux pieds du Souverain Pontife.

Le docteur Moineux, l'Archevêque, président de l'assemblée, par ses paroles d'encouragements et de félicitations à l'égard des personnes dirigeantes de l'hôpital. Après qu'il eut accordé sa bénédiction, disant qu'il se retourne, il espérait bien pouvoir apporter celle du Souverain Pontife.

Remarques à l'assemblée: Mme Beaubien, présidente; Mme Brunet, vice-présidente; Mme Papineau, secrétaire; Mlle Gabrielle Roy, secrétaire; Mlle Rolland, trésorière; Mlle S. Panet-Raymond, Mlle O'Leary, et Mmes Berthiaume, Falardeau, Frutier, Ricot, Duckette, Choquette, Pauzé, Benoit, O'Neill.

V. B.

CHOSSES MUNICIPALES

CE QU'ILS ONT FAIT A PROPOS DE NIVELLEMENT

Le conseil critique les commissaires pour n'avoir pas commencé le nivellement des rues d'Hoche-la. L'expropriation du boulevard Saint-Joseph.

Des pensions aux familles des pompiers tués à l'incendie de la factorie Sarrazin.

Les mauvaises odeurs des abattoirs de l'Est.

Un échevin qui sucre les journalistes.

\$2,500 pour le canal de la baie Georgienne.

UNE LONGUE DISCUSSION A LIEU AU CONSEIL CONCERNANT LES TRAVAUX DE NIVELLEMENT DE CERTAINES RUES DU QUARTIER D'HOCHELA.

On a beaucoup discuté au conseil, hier, pour savoir si les travaux de nivellement demandés pour le quartier d'Hoche-la ont réellement un pour ou pour contre l'hygiène ou pour donner des crédits à l'administration qui arrivera au pouvoir en avril prochain. Les commissaires ont répondu que des ordres avaient été donnés pour que le travail commence immédiatement dans le quartier d'Hoche-la; si cela n'est pas fait, c'est que les ingénieurs de la ville ont dû trouver des objections. Les échevins qui ont pris la parole se sont défendus de faire des discours d'élection, mais ils ont tous blâmé les commissaires pour n'avoir pas fait commencer ces travaux plus tôt. L'échevin Clément a presque accusé le bureau des ingénieurs d'incompétence ou de négligence. S'ils ne font pas leur devoir, dit-il, qu'on les remplace. Le commissaire Lachapelle a pris la défense des ingénieurs. On les critique, dit-il, mais on ne tient pas compte de ce qu'ils ont fait depuis la réorganisation; ce n'est pas loyal. "Eut-il tant de plans, demande l'échevin L. A. Lapointe, il n'y a qu'une rue en pente douce? Mais nous avons besoin de plans et de rapports techniques pour faire un travail qui n'exige que le pic et la pelle."

M. Lapointe déplace la question, répond le commissaire Ainey. On n'a pas décidé ces travaux l'automne dernier simplement pour donner de l'ouvrage aux sans-travail. Il était bien compris qu'on ne voulait faire que des travaux d'excavation qui ne coûtent pas plus cher en hiver qu'en été. Mais les échevins ont demandé qu'en attendant qu'on fasse ces travaux cet hiver pour donner du travail à ceux qui sont sans-travail, on ne leur donne simplement de prendre un pic et une pelle pour commencer à travailler dans une rue. Les travaux qui pouvaient se faire cet hiver sont commencés et c'est justement ceux dont M. Lapointe met l'exécution en doute qui sont à l'étude.

L'échevin Martin dit que les travaux de nivellement ont été demandés à la sollicitation d'un syndicat qui a des intérêts dans le Nord. S'il y a moyen de rappeler les résolutions adoptées à ce sujet, nous le ferons lundi prochain, dit-il.

Le maire dit que pour les travaux de nivellement, il n'y a qu'à prendre simplement de prendre un pic et une pelle pour commencer à travailler dans une rue. Les travaux qui pouvaient se faire cet hiver sont commencés et c'est justement ceux dont M. Lapointe met l'exécution en doute qui sont à l'étude.

L'échevin Martin dit que les travaux de nivellement ont été demandés à la sollicitation d'un syndicat qui a des intérêts dans le Nord. S'il y a moyen de rappeler les résolutions adoptées à ce sujet, nous le ferons lundi prochain, dit-il.

Le maire dit que pour les travaux de nivellement, il n'y a qu'à prendre simplement de prendre un pic et une pelle pour commencer à travailler dans une rue. Les travaux qui pouvaient se faire cet hiver sont commencés et c'est justement ceux dont M. Lapointe met l'exécution en doute qui sont à l'étude.

L'échevin Martin dit que les travaux de nivellement ont été demandés à la sollicitation d'un syndicat qui a des intérêts dans le Nord. S'il y a moyen de rappeler les résolutions adoptées à ce sujet, nous le ferons lundi prochain, dit-il.

Le maire dit que pour les travaux de nivellement, il n'y a qu'à prendre simplement de prendre un pic et une pelle pour commencer à travailler dans une rue. Les travaux qui pouvaient se faire cet hiver sont commencés et c'est justement ceux dont M. Lapointe met l'exécution en doute qui sont à l'étude.

L'échevin Martin dit que les travaux de nivellement ont été demandés à la sollicitation d'un syndicat qui a des intérêts dans le Nord. S'il y a moyen de rappeler les résolutions adoptées à ce sujet, nous le ferons lundi prochain, dit-il.

Le maire dit que pour les travaux de nivellement, il n'y a qu'à prendre simplement de prendre un pic et une pelle pour commencer à travailler dans une rue. Les travaux qui pouvaient se faire cet hiver sont commencés et c'est justement ceux dont M. Lapointe met l'exécution en doute qui sont à l'étude.

L'échevin Martin dit que les travaux de nivellement ont été demandés à la sollicitation d'un syndicat qui a des intérêts dans le Nord. S'il y a moyen de rappeler les résolutions adoptées à ce sujet, nous le ferons lundi prochain, dit-il.

Le maire dit que pour les travaux de nivellement, il n'y a qu'à prendre simplement de prendre un pic et une pelle pour commencer à travailler dans une rue. Les travaux qui pouvaient se faire cet hiver sont commencés et c'est justement ceux dont M. Lapointe met l'exécution en doute qui sont à l'étude.

L'échevin Martin dit que les travaux de nivellement ont été demandés à la sollicitation d'un syndicat qui a des intérêts dans le Nord. S'il y a moyen de rappeler les résolutions adoptées à ce sujet, nous le ferons lundi prochain, dit-il.

Le maire dit que pour les travaux de nivellement, il n'y a qu'à prendre simplement de prendre un pic et une pelle pour commencer à travailler dans une rue. Les travaux qui pouvaient se faire cet hiver sont commencés et c'est justement ceux dont M. Lapointe met l'exécution en doute qui sont à l'étude.

L'échevin Martin dit que les travaux de nivellement ont été demandés à la sollicitation d'un syndicat qui a des intérêts dans le Nord. S'il y a moyen de rappeler les résolutions adoptées à ce sujet, nous le ferons lundi prochain, dit-il.

Le maire dit que pour les travaux de nivellement, il n'y a qu'à prendre simplement de prendre un pic et une pelle pour commencer à travailler dans une rue. Les travaux qui pouvaient se faire cet hiver sont commencés et c'est justement ceux dont M. Lapointe met l'exécution en doute qui sont à l'étude.

L'échevin Martin dit que les travaux de nivellement ont été demandés à la sollicitation d'un syndicat qui a des intérêts dans le Nord. S'il y a moyen de rappeler les résolutions adoptées à ce sujet, nous le ferons lundi prochain, dit-il.

Le maire dit que pour les travaux de nivellement, il n'y a qu'à prendre simplement de prendre un pic et une pelle pour commencer à travailler dans une rue. Les travaux qui pouvaient se faire cet hiver sont commencés et c'est justement ceux dont M. Lapointe met l'exécution en doute qui sont à l'étude.

L'échevin Martin dit que les travaux de nivellement ont été demandés à la sollicitation d'un syndicat qui a des intérêts dans le Nord. S'il y a moyen de rappeler les résolutions adoptées à ce sujet, nous le ferons lundi prochain, dit-il.

Le maire dit que pour les travaux de nivellement, il n'y a qu'à prendre simplement de prendre un pic et une pelle pour commencer à travailler dans une rue. Les travaux qui pouvaient se faire cet hiver sont commencés et c'est justement ceux dont M. Lapointe met l'exécution en doute qui sont à l'étude.

L'échevin Martin dit que les travaux de nivellement ont été demandés à la sollicitation d'un syndicat qui a des intérêts dans le Nord. S'il y a moyen de rappeler les résolutions adoptées à ce sujet, nous le ferons lundi prochain, dit-il.

Le maire dit que pour les travaux de nivellement, il n'y a qu'à prendre simplement de prendre un pic et une pelle pour commencer à travailler dans une rue. Les travaux qui pouvaient se faire cet hiver sont commencés et c'est justement ceux dont M. Lapointe met l'exécution en doute qui sont à l'étude.

L'échevin Martin dit que les travaux de nivellement ont été demandés à la sollicitation d'un syndicat qui a des intérêts dans le Nord. S'il y a moyen de rappeler les résolutions adoptées à ce sujet, nous le ferons lundi prochain, dit-il.

Le maire dit que pour les travaux de nivellement, il n'y a qu'à prendre simplement de prendre un pic et une pelle pour commencer à travailler dans une rue. Les travaux qui pouvaient se faire cet hiver sont commencés et c'est justement ceux dont M. Lapointe met l'exécution en doute qui sont à l'étude.

L'échevin Martin dit que les travaux de nivellement ont été demandés à la sollicitation d'un syndicat qui a des intérêts dans le Nord. S'il y a moyen de rappeler les résolutions adoptées à ce sujet, nous le ferons lundi prochain, dit-il.

Le maire dit que pour les travaux de nivellement, il n'y a qu'à prendre simplement de prendre un pic et une pelle pour commencer à travailler dans une rue. Les travaux qui pouvaient se faire cet hiver sont commencés et c'est justement ceux dont M. Lapointe met l'exécution en doute qui sont à l'étude.

LA QUESTION DES TRAMWAYS

NOUVEAUX DÉTAILS SUR LE RAPPORT DES INGÉNIEURS DE LA VILLE DÉPOSÉ SAMEDI CHEZ LES COMMISSAIRES.

Le rapport des ingénieurs de la Ville sur la question des tramways, rapport dont nous avons donné certains détails hier, fait les suggestions suivantes:

10.—Voie souterraine de la rue Frontenac à la rue Atwater. De Frontenac à Saint-Denis, la rue Ontario; de Saint-Denis à Atwater, soit sous la rue Sainte-Catherine et sous les rues Burnside et la rue Saint-Luc.

20.—Voie souterraine du nord au sud sous le nouveau boulevard projeté entre Saint-Laurent et Saint-Urbain.

30.—Voie souterraine, dans le bas de la ville, du square Viger via Vitré et des Jûres et Latour jusqu'à l'inspecteur; de là sous les propriétés privées et sous le square Dominion à la rue Peel; ou bien du square Viger via Craig, au Carré Victoria et de là sous la rue Latour et les propriétés jusqu'à la rue Peel.

40.—Élargir les rues Vitré, des Jûres, de la place Viger au square Victoria pour y établir une voie double de la rue Saint-Denis au square Victoria.

Comme nous le disions hier, ces voies auraient un peu plus de huit milles de long et les travaux coûteraient \$200,000.

50.—Prolongement des rues Ontario, Berthel et Burnside jusqu'à la rue Saint-Luc.

60.—Construction des nouvelles lignes suivantes: Chemin de la Côte des Neiges, depuis l'entrée du cimetière jusqu'à la voie du Chemin de la Reine Marie.

70.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

80.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

90.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

100.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

110.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

120.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

130.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

140.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

150.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

160.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

170.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

180.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

190.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

200.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

210.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

220.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

230.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

240.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

250.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

260.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

270.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

280.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

290.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

300.—Élargir la rue Wellington, de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Luc.

UN OT CROUIT

PAR REA & DONNELLY

KINGS AUCTIONEERS

Vente d'Objets en douane

ENCAN PUBLIC

21 RUE SAINT-JACQUES

Cité de Maisonneuve

SOUSSIONS DEMANDEES

La solution doit être envoyée avec le nom et l'adresse du concurrent à

21 RUE SAINT-JACQUES

Entre Saint-Laurent et Saint-Gabriel

DOMINION COAL CO.

MINES ET EXPÉDITEURS

AVIS LEGAUX

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 333.—La Compagnie de ferromoteur Letang, Limitée, corps politique et incorporé ayant sa principale place d'affaires à la place d'Armes de Montréal, demanderesse, vs. A. Gosselin, défendeur, dit et défend que le dit A. Gosselin, dans le mois de T. DEPATIE, député-protonaire, S. GERMAIN, GUERIN et RAYMOND, procureurs de la défenderesse, Montréal, 13 février 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 1439.—Avis est par les présentes donné que Dame Clémentine Gosselin, épouse de M. Gosselin, défenderesse, vs. A. Gosselin, défendeur, dit et défend que le dit A. Gosselin, dans le mois de T. DEPATIE, député-protonaire, S. GERMAIN, GUERIN et RAYMOND, procureurs de la défenderesse, Montréal, 13 février 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 1439.—Avis est par les présentes donné que Dame Clémentine Gosselin, épouse de M. Gosselin, défenderesse, vs. A. Gosselin, défendeur, dit et défend que le dit A. Gosselin, dans le mois de T. DEPATIE, député-protonaire, S. GERMAIN, GUERIN et RAYMOND, procureurs de la défenderesse, Montréal, 13 février 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 1439.—Avis est par les présentes donné que Dame Clémentine Gosselin, épouse de M. Gosselin, défenderesse, vs. A. Gosselin, défendeur, dit et défend que le dit A. Gosselin, dans le mois de T. DEPATIE, député-protonaire, S. GERMAIN, GUERIN et RAYMOND, procureurs de la défenderesse, Montréal, 13 février 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 1439.—Avis est par les présentes donné que Dame Clémentine Gosselin, épouse de M. Gosselin, défenderesse, vs. A. Gosselin, défendeur, dit et défend que le dit A. Gosselin, dans le mois de T. DEPATIE, député-protonaire, S. GERMAIN, GUERIN et RAYMOND, procureurs de la défenderesse, Montréal, 13 février 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 1439.—Avis est par les présentes donné que Dame Clémentine Gosselin, épouse de M. Gosselin, défenderesse, vs. A. Gosselin, défendeur, dit et défend que le dit A. Gosselin, dans le mois de T. DEPATIE, député-protonaire, S. GERMAIN, GUERIN et RAYMOND, procureurs de la défenderesse, Montréal, 13 février 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 1439.—Avis est par les présentes donné que Dame Clémentine Gosselin, épouse de M. Gosselin, défenderesse, vs. A. Gosselin, défendeur, dit et défend que le dit A. Gosselin, dans le mois de T. DEPATIE, député-protonaire, S. GERMAIN, GUERIN et RAYMOND, procureurs de la défenderesse, Montréal, 13 février 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 1439.—Avis est par les présentes donné que Dame Clémentine Gosselin, épouse de M. Gosselin, défenderesse, vs. A. Gosselin, défendeur, dit et défend que le dit A. Gosselin, dans le mois de T. DEPATIE, député-protonaire, S. GERMAIN, GUERIN et RAYMOND, procureurs de la défenderesse, Montréal, 13 février 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 1439.—Avis est par les présentes donné que Dame Clémentine Gosselin, épouse de M. Gosselin, défenderesse, vs. A. Gosselin, défendeur, dit et défend que le dit A. Gosselin, dans le mois de T. DEPATIE, député-protonaire, S. GERMAIN, GUERIN et RAYMOND, procureurs de la défenderesse, Montréal, 13 février 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 1439.—Avis est par les présentes donné que Dame Clémentine Gosselin, épouse de M. Gosselin, défenderesse, vs. A. Gosselin, défendeur, dit et défend que le dit A. Gosselin, dans le mois de T. DEPATIE, député-protonaire, S. GERMAIN, GUERIN et RAYMOND, procureurs de la défenderesse, Montréal, 13 février 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 1439.—Avis est par les présentes donné que Dame Clémentine Gosselin, épouse de M. Gosselin, défenderesse, vs. A. Gosselin, défendeur, dit et défend que le dit A. Gosselin, dans le mois de T. DEPATIE, député-protonaire, S. GERMAIN, GUERIN et RAYMOND, procureurs de la défenderesse, Montréal, 13 février 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 1439.—Avis est par les présentes donné que Dame Clémentine Gosselin, épouse de M. Gosselin, défenderesse, vs. A. Gosselin, défendeur, dit et défend que le dit A. Gosselin, dans le mois de T. DEPATIE, député-protonaire, S. GERMAIN, GUERIN et RAYMOND, procureurs de la défenderesse, Montréal, 13 février 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 1439.—Avis est par les présentes donné que Dame Clémentine Gosselin, épouse de M. Gosselin, défenderesse, vs. A. Gosselin, défendeur, dit et défend que le dit A. Gosselin, dans le mois de T. DEPATIE, député-protonaire, S. GERMAIN, GUERIN et RAYMOND, procureurs de la défenderesse, Montréal, 13 février 1913.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour Supérieure No. 1439.—Avis est par les présentes donné que Dame Clémentine Gosselin, épouse de M. Gosselin, défenderesse, vs. A. Gosselin, défendeur, dit et défend que le dit A. Gosselin, dans le mois de T. DEPATIE, député
